



## les hlm me refuse la colocation

Par **balzacia**, le **09/12/2008** à **16:25**

Bonjour,  
je suis en situation d'urgence, je n'ai plus de logement et étant hébergé par un ami, j'ai appelé la société des HLM et ils m'ont refusé la colocation avec cet homme. Quelles sont mes recours? Ils me disent que je dois être inscrite pour au moins un an sur la liste HLM et de plus qu'étant une femme, la colocation homme femme n'est pas considérée comme telle. Je ne sais plus quoi faire. Je crois que je continuerai à vivre avec cet homme même si cela est illégal.  
j'aimerais vos avis  
merci

Par **jeetendra**, le **09/12/2008** à **16:52**

bonjour, ça aurait été plus simple si votre ami vous avait déclaré comme logeant dans son appartement, appelez votre agence départementale pour l'information des locataires ADIL, ils compléteront mes réponses, bizarre cette réponse de l'OPHLM, il ne s'agit pas de sous-location, mais d'hébergement d'un proche, bizarre tout ça, cordialement

Par **moimeme31274**, le **28/10/2009** à **11:49**

bonjour, je suis d'accord pour vous rendre service en attendant que vous trouvez un appart. dites moi seulement si vous êtes très belle sympathique intelligente (mais j'espère pas trop) slt.